

Note à l'attention des collectivités et des utilisateurs du service de remplacements

Plérin, le 1er janvier 2017

Revalorisation du point d'indice, revalorisation de la grille indiciaire des catégories A, B et C et changement d'appellation des grades.

Information

Après un gel de la valeur du point d'indice depuis 2010, le gouvernement a décidé de revaloriser les salaires des fonctionnaires en appliquant une hausse de 1.2% de la valeur du point en deux temps : + 0.6% au 1^{er} juillet 2016 et + 0.6% au 1^{er} février 2017.

Par ailleurs, dans le cadre du protocole d'amélioration des parcours professionnels de carrière et de rémunération des fonctionnaires (PPCR), les agents intérimaires vont bénéficier d'une refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (I.B.) et des indices majorés (I.M.). Ces modifications s'étaleront jusqu'en 2020.

Enfin, pour les catégories C, quel que soit la filière, les appellations des grades vont évoluer. Voici un tableau récapitulatif à titre d'exemple pour la filière administrative.

Appellation des grades en 2016	Appellation des grades en 2017
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (échelle 3) →	Adjoint administratif (échelle C1)
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe (échelle 4) → Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (échelle 5) →	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (échelle C2)
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (échelle 6) →	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (échelle C3)

Le service missions temporaires va donc procéder à une actualisation de ces tarifs au 1^{er} janvier 2017 afin de tenir compte de ces revalorisations successives. En outre, nous vous demandons de prendre en considération ces nouvelles appellations lorsque vous remplirez les demandes de personnels et les demandes de mise à disposition.

Quelques exemples d'affectation au minimum dans le cadre de la nouvelle grille indiciaire:

Métiers	Grades et échelons
Secrétaire de mairie, agent d'accueil polyvalent, assistante administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 1 ^{er} échelon
Cuisinier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 1 ^{er} échelon
Infirmier	Infirmier en soins généraux-classe normale-3 ^{ème} échelon

L'équipe des missions temporaires se tient bien évidemment à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches : **bureau gestion** au 02 96 58 63 87 et **bureau affectation** au 02 96 58 63 85.

Sabine LE MAGOAROU

Responsable du Service des Missions Temporaires